RÉGÎM

PLAN RÉGIONAL DE MOBILITÉ DURABLE ET COLLECTIVE 2024-2028

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

regim@regim.info

T. 1 877 521-0841

RÉALISATION

Geneviève Bouffard, chargée de projet

Alexandra Leblanc, consultante chez Mobili-T

Marie-Andrée Pichette, directrice générale de la RÉGÎM

Mark Lasanowki, coordonnateur aux opérations de la RÉGÎM

CONCEPTION GRAPHIQUE

Audace Marketing

RÉVISION

Marie-Ève Allard

TABLE DES MATIÈRES

4 Mots d'ouverture

- 4 Mot de la directrice générale
- 5 Mot du président

6 Lexique

7 Avis au lectorat

7 Préambule

9 La mobilité, une approche territoriale intégrée

10 La RÉGÎM, un acteur déterminant pour la mobilité des personnes

14 Le plan de mobilité durable

17 Le portrait de ce grand territoire

- 18 Baie-des-Chaleurs
- 22 Rocher-Percé
- 24 Côte-de-Gaspé
- 26 Haute-Gaspésie
- 28 Îles-de-la-Madeleine

32 La mobilité durable, une réponse à certains enjeux

34 La vision

35 Les valeurs

36 Les orientations

38 Les chantiers de la RÉGÎM

43 Conclusion

Annexe 1 : Guide de rédaction d'un plan de mobilité durable à l'attention des municipalités

MOTS D'OUVERTURE

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que nous vous présentons notre Plan régional de mobilité durable et collective 2024-2028. Ce document est le fruit d'une collaboration intensive entre divers acteurs de notre communauté, tous unis par une vision commune, celle de permettre à la population d'avoir accès à des moyens de déplacement durables, équitables, économiques et efficaces, et ce, en toute sécurité.

L'accessibilité universelle est au cœur de notre démarche, et nous croyons fermement que chaque membre de notre communauté, indépendamment de ses capacités ou de sa situation géographique, doit pouvoir se déplacer. Pour cela, la RÉGIM s'engage à améliorer les services existants et à intégrer à son offre des solutions innovantes qui répondent aux besoins de l'ensemble de la population.

Ce plan est plus qu'un simple document stratégique : il représente notre engagement envers un avenir où la mobilité est synonyme de liberté, de durabilité et de bien-être pour toutes et tous. C'est donc en travaillant en partenariat avec nos municipalités avec l'objectif commun de créer une culture participative et inspirante que nous pourrons favoriser l'utilisation des modes de transport collectifs et partagés.

Nous vous invitons à découvrir les détails de notre plan et à vous joindre à nous dans cette démarche ambitieuse.

MARIE ANDRÉE PICHETTE

Directrice générale de la RÉGÎM

MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec un grand enthousiasme et un profond sentiment de responsabilité que nous vous présentons le Plan régional de mobilité durable et collective de la RÉGÎM. Ce plan est le résultat d'un effort concerté et d'une collaboration intermunicipale irréprochable visant à renforcer notre engagement envers un avenir plus durable, inclusif et prospère pour toutes nos communautés.

L'importance des retombées sociales positives résultant du développement des modes de transport durable est au cœur de notre démarche. Nous croyons fermement que la mobilité durable peut transformer nos régions en améliorant la qualité de vie, en créant des opportunités économiques et en favorisant l'inclusion sociale.

La collaboration intermunicipale est essentielle à la réussite de ce projet ambitieux. Les municipalités de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont travaillé ensemble, partageant leurs ressources et leurs expertises, pour élaborer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque communauté. Cette synergie est la clé pour relever les défis et saisir les occasions que présente la mobilité durable.

Ce plan est notre feuille de route vers un avenir où la mobilité est égale à la pérennité, à nos considérations environnementales, à l'inclusion sociale et au bien-être de toutes et tous. Je vous invite à découvrir les détails de notre plan et à participer activement à sa mise en œuvre. Ensemble, nous pouvons construire notre futur plus vert et plus durable!

DANIEL CÔTÉ

Président de la RÉGÎM

LEXIQUE

ACCESSIBILITÉ

Ensemble de facteurs permettant à chaque personne d'accéder à un lieu ou à un service. L'accessibilité comprend à la fois les dimensions de la proximité géographique, du coût et des capacités économiques, physiques et cognitives requises. L'accès à un lieu ou à un service est dépendant de la mobilité des individus (capacité de se déplacer), mais également de la proximité des différents lieux et services.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Façon de concevoir les aménagements de sorte qu'ils soient sans obstacles pour toutes les clientèles (ex. : personnes à mobilité réduite, malentendantes, malvoyantes, aînées ou immigrantes; familles ayant de jeunes enfants, etc.).

AUTOPARTAGE

Service d'automobile en libre-service permettant aux personnes qui y sont abonnées de louer un véhicule pendant de courtes périodes (l'option longue distance est également disponible), avec réservation, à prix modique.

COVOITURAGE

Utilisation d'un véhicule motorisé par plusieurs usagers adultes qui effectuent ensemble le même trajet.

TRANSPORT ACTIF

Déplacements réalisés en utilisant sa propre énergie pour se rendre d'un endroit à l'autre à pied, à vélo ou à l'aide de tout autre mode qui n'est pas motorisé.

TRANSPORT COLLECTIF

Ensemble des modes de transport mettant en œuvre des véhicules adaptés à l'accueil simultané de plusieurs personnes (ex. : taxi, autobus, train, transport bénévole, etc.). L'expression transport collectif englobe les concepts de transport en commun et de covoiturage.

AVIS AU LECTORAT

Le présent plan de mobilité durable est d'ordre régional, une première au Québec. Il présente un portrait et un diagnostic général de la mobilité en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ainsi que la vision et les orientations de la RÉGÎM, principal organisme de transport. Contenant des exemples d'actions et de chantiers menés à travers la région, ce document se veut d'abord une inspiration pour les municipalités qui souhaitent favoriser la mobilité de leur population.

La RÉGÎM, comme acteur régional en matière de transport, se positionne comme leader en mobilité durable et soutient les territoires et les organisations dans la réalisation d'initiatives qui contribuent au transport actif et collectif.

En terminant, la RÉGÎM ne peut se substituer aux administrations municipales, qui sont responsables des décisions d'aménagements ou d'infrastructures. Elle les encourage toutefois à se doter d'un plan de mobilité durable, auquel la RÉGÎM pourra contribuer en tant que partenaire par l'entremise de son offre de services.

PRÉAMBULE

La mobilité est un enjeu crucial pour notre époque. La capacité de se déplacer librement et efficacement constitue un élément clé pour assurer l'accès à des services essentiels, faciliter les échanges économiques et culturels, et permettre aux individus de réaliser leur plein potentiel.

Or, il importe de réfléchir à cette mobilité dans une perspective durable et inclusive, à l'échelle tant locale que régionale.

RAPPEL DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA MOBILITÉ 2030

QU'EST-CE QUE LA MOBILITÉ DURABLE ?

LA MOBILITÉ représente la capacité et le potentiel des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportés. Elle constitue le fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés.

POUR ÊTRE DURABLE, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement.

La Politique de mobilité durable – 2030 : Transporter le Québec vers la modernité est disponible sur le site Web du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Le schéma ci-contre, de Piétons Québec, indique la hiérarchie des modes de déplacement dans une perspective de mobilité durable. Le premier mode à favoriser est la marche, puisqu'elle est accessible à tous et à toutes, suivi du vélo. Ces moyens de déplacement universels sont écologiques et économiques. Ensuite vient l'accès à un transport collectif, puis à une voiture partagée pour les distances plus longues. Finalement, l'achat d'un véhicule personnel devrait être la dernière option.

Dans ce contexte, la Régie intermunicipale de transport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) a entamé d'importants chantiers pour s'inscrire en tant qu'acteur de mobilité durable. Étant déployée dans toute la région et déjà à la tête de plusieurs actions innovantes en mobilité, la RÉGÎM a jugé nécessaire de se doter d'un plan régional concerté afin d'avoir une vue d'ensemble en matière de mobilité durable.

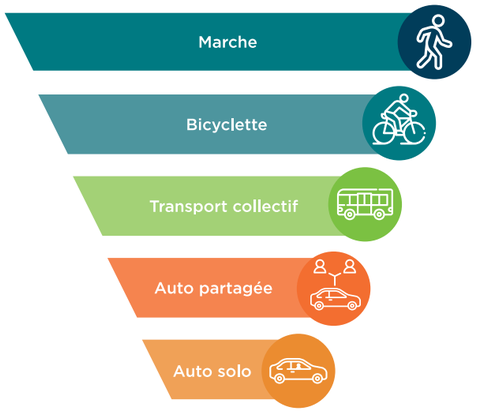

Hiérarchie des modes de déplacement dans une perspective de mobilité durable. Source : Piétons Québec

LA MOBILITÉ, UNE APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE

La mobilité durable fait référence à une approche de planification intégrée qui a pour but de répondre aux besoins de déplacements de la population, et ce, tout en prenant en considération les dimensions environnementale, sociale et économique, dans une perspective de développement durable.

On parle alors d'un système de transport équitable, sécuritaire et favorisant de saines habitudes de vie. Celui-ci se veut également accessible d'un point de vue financier, efficace dans son fonctionnement et diversifié dans son offre de moyens de transport. Pleinement intégré à son milieu, ce système de transport contribue au développement de l'économie locale de son territoire d'appartenance et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ainsi, une planification intégrée requiert une vision d'ensemble. En plus de respecter les politiques en place, elle doit considérer tous les acteurs qui interviennent auprès de l'aménagement du territoire, de la population et de ses déplacements.

Par exemple :

- les écoles et les centres de formation;
- les employeurs;
- les résidences pour personnes aînées;
- les équipes municipales (développement, urbanisme, travaux publics, etc.);
- le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- les organisatrices et organisateurs communautaires;
- les équipes d'accueil des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants;
- les agentes et agents de promotion de la santé;
- les travailleuses et travailleurs de milieu pour personnes aînées;
- les agentes et agents de développement social;
- les comités de parents;
- les comités citoyens;
- et bien d'autres.

Cette vision est également présente dans le cadre des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire[1]. D'ailleurs, l'une de ces orientations consiste à : « consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles ».

[1] MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU QUÉBEC. (s. d.). *Proposition de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire*, [fichier PDF]. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/ogat_napperon.pdf

LA RÉGÎM, UN ACTEUR DÉTERMINANT POUR LA MOBILITÉ DES PERSONNES

QUI EST LA RÉGÎM?

La Régie intermunicipale des transports a été créée en 2012 par les cinq MRC de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans le but d'organiser les services de transport collectif à l'échelle de la région. La RÉGÎM gère donc la compétence du transport collectif au nom des MRC.

Unique et avant-gardiste, elle est la seule organisation de transport à s'être structurée en régie intermunicipale et à couvrir une région administrative. De plus, après une importante concertation et une mobilisation de tous les acteurs, l'organisation a obtenu, en 2013, l'autorisation de percevoir une taxe régionale sur l'essence comme source de financement. Son budget annuel est de 5 millions de dollars.

LE BUDGET

REVENUS

- 36 % Taxes
- 33 % MTQ
- 17 % Services rendus
- 8 % Quotes-parts municipales
- 3 % Autres subventions
- 3 % Autres revenus

DÉPENSES

- 24 % Administration
- 76 % Transport

SES FORCES

Les pouvoirs généraux et particuliers de même que les obligations de la RÉGÎM lui sont conférés par la Loi sur les cités et villes, qui est connue des instances municipales.

Les membres réfléchissent et se concertent autour d'une vision commune du service de transport pour l'ensemble du territoire gaspésien et madelinot, sans se limiter à leurs propres territoires municipaux.

Ensemble, les membres de la RÉGÎM partagent les investissements de base nécessaires, évitant ainsi la duplication de services et d'équipements qui deviendraient rapidement une charge pour chaque municipalité. Cette approche entraîne une économie d'échelle et la réduction des coûts des services.

Le conseil d'administration de la RÉGÎM est composé de 12 élues et élus représentant les 5 MRC de la Gaspésie et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

MANDAT DE LA RÉGÎM

La RÉGÎM est un intervenant régional majeur qui offre, en partenariat avec les acteurs du milieu, des solutions de mobilité durable à la population de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Elle veille également à optimiser l'ensemble des ressources en transport collectif afin qu'elles soient bien en adéquation avec les besoins des citoyennes et des citoyens.

SERVICES DE TRANSPORT

Près d'une vingtaine de trajets de transport collectif sont offerts sur l'entièreté du territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, avec ou sans réservation. Un service de transport adapté est également réservé aux personnes admissibles dans les MRC de La Haute-Gaspésie, d'Avignon et de Bonaventure. Les autres MRC sont desservies par des organismes indépendants.

SERVICE D'AUTOPARTAGE

Des véhicules électriques de la RÉGÎM et des municipalités participantes que sont Carleton-sur-Mer, Maria, Grande-Rivière, Chandler, Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine sont accessibles à la population selon des plages horaires déterminées. Toutes les personnes qui désirent utiliser ce service doivent s'inscrire obligatoirement auprès de la RÉGÎM.

SERVICE DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Un système de vélopartage électrique est mis à la disposition de la population gaspésienne à Carleton-sur-Mer, à New Richmond, à Gaspé, à Sainte-Anne-des-Monts, à Maria et à Chandler.

TRAJETS SPÉCIAUX OU À LA DEMANDE

Des trajets spéciaux sont offerts pour accommoder des sorties de groupe, des événements ou d'autres activités en fonction de la disponibilité des véhicules et des ententes avec les partenaires. Des navettes spéciales sont d'ailleurs mises en place chaque année dans le cadre du Festival Musique du Bout du Monde et d'activités parascolaires de même que vers la station touristique Pin Rouge et le centre de ski Mont-Béchervaise durant la saison hivernale.

Ces trajets sont généralement issus d'une mobilisation et d'une demande exprimée par le milieu, à laquelle la RÉGÎM répond dans la mesure du possible.

Équipe et partenaires

La RÉGÎM réalise son mandat grâce à des ententes avec des transporteurs régionaux qui sont propriétaires du parc d'autobus et qui prennent le rôle de fournisseurs de service. L'équipe permanente de la RÉGÎM est constituée de 10 personnes réparties dans 3 bureaux.

3 bureaux

10 employés

RÔLE DE LA RÉGÎM VIS-À-VIS LES MUNICIPALITÉS ET LES MRC

Au-delà des services de transport, la RÉGÎM a démontré qu'elle pouvait jouer un rôle d'influence dans le développement social, économique et environnemental du territoire. Pour plusieurs projets, la RÉGÎM agit comme levier financier en allant chercher les fonds nécessaires à l'achat d'équipement favorisant la mobilité durable.

La RÉGÎM se veut également une source d'informations en matière de mobilité. Elle fournit des données, contribue à la formation et à l'élaboration d'outils pour les organismes municipaux qui souhaitent se doter d'un plan de mobilité et participe à l'éducation et à la sensibilisation de la population.

Par le biais de ses services de transport, la RÉGÎM vient appuyer les actions du milieu visant à favoriser la mobilité durable des personnes. Elle agit également comme partenaire lorsqu'un milieu mobilisé formule une demande de trajet ou qu'il définit un besoin.

LE PLAN DE MOBILITÉ DURABLE

Le plan de mobilité durable de la RÉGÎM présente la base fédératrice des différents chantiers en cours pour l'organisation. La démarche mobilisatrice a fait émerger un consensus à propos des valeurs et des orientations à adopter à l'échelle de l'organisation, mais également à l'échelle de la région.

Ce plan se veut aussi un outil qui pourra guider et inspirer les municipalités qui souhaitent élaborer leur propre plan de mobilité.

LES OBJECTIFS

- Se doter de lignes directrices communes.
- Innover et proposer des solutions pour améliorer l'offre de mobilité en collaboration avec le milieu.
- Inspirer les divers acteurs du territoire susceptibles de poser des actions en faveur de la mobilité des personnes, et ce, à leur échelle d'intervention.

LA DÉMARCHE

L'élaboration du présent plan de mobilité durable est une démarche importante pour notre région. Les activités de consultation ont permis de prendre acte des valeurs et de la vision des intervenants et de la population.

Les orientations, présentées plus loin dans ce document, résultent d'une analyse qui a mis en lumière les besoins, les enjeux et les problématiques liés à la mobilité des personnes sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. La démarche s'est appuyée sur des études déjà menées, comme le document *Diagnostic du système de transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et analyse des besoins en mobilité* produit en 2017 par le CIRADD et le CERMIM. D'autres moyens de consultation, détaillés ci-contre, ont aussi été utilisés.

LES CONSULTATIONS

RENCONTRES PRÉPARATOIRES

En 2021, le CIRADD et la RÉGÎM ont effectué deux rencontres par MRC pour recueillir les premières préoccupations des intervenants du milieu et de la population.

TOURNÉES DES MRC

Deux tournées des cinq MRC gaspésiennes et de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine ont été faites en novembre 2022 et en novembre 2023 avec la collaboration de Mobili-T et du CIRADD. Plusieurs intervenants ont été rassemblés pour discuter des fondements du plan de mobilité durable de même que pour réfléchir aux modes de transport plus durables et aux actions possibles.

INSTANCES CITOYENNES

Des regroupements citoyens ont été rencontrés en novembre 2022. Deux documents de réflexion[2] ont été déposé par le collectif Zéro émission nette et par Solidarité Gaspésie.

SONDAGE

Un sondage a été diffusé sur la plateforme SurveyMonkey du 24 novembre au 21 décembre 2022 afin de connaître les habitudes, les préoccupations et la vision des usagères et usagers. Un total de 931 personnes y ont répondu. La marge d'erreur est de 3,2 %, 19 fois sur 20.

STATISTIQUES ET BILANS

Différentes statistiques et plusieurs bilans disponibles ont été étudiés.

[2] SOLIDARITÉ GASPÉSIE. (2022, 2 novembre). *Document de réflexion, consultation par la RÉGÎM sur le Plan de mobilité durable Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*; COLLECTIVITÉS ZÉRO ÉMISSION NETTE GASPÉSIE. (2022, novembre). *Document de réflexion présenté dans le cadre de la consultation pour la confection d'un plan de mobilité durable Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.*

PORTRAIT DE CE GRAND TERRITOIRE

Sans être exhaustives, les données recueillies par la RÉGÎM sont relatives à la mobilité, aux habitudes et aux enjeux rencontrés lorsqu'il est question de déplacement actif et collectif.

La Gaspésie est une péninsule ceinturée d'une route principale longeant les 800 kilomètres de côte et reliant la majorité des villages. La région est aussi constituée d'un archipel, les îles de la Madeleine, dont le réseau routier est plus complexe, moins linéaire, et où les habitations sont fortement dispersées.

Il s'agit donc d'un environnement très particulier pour le développement de trajets réguliers de transport en commun convenant au maximum de personnes possible.

À titre comparatif :

En Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (en 2023)

Population : **92 463**

Territoire : **20 227 km²**

À Drummondville

Population : **82 790**

Territoire : **260 km²**

(77 fois plus petit)

Sur la carte suivante, les tracés de couleurs représentent les différents trajets. La plupart des trajets amènent les gens aux villes pôles le matin et offrent un retour en fin de journée. Plusieurs trajets de mi-journée sont également offerts.

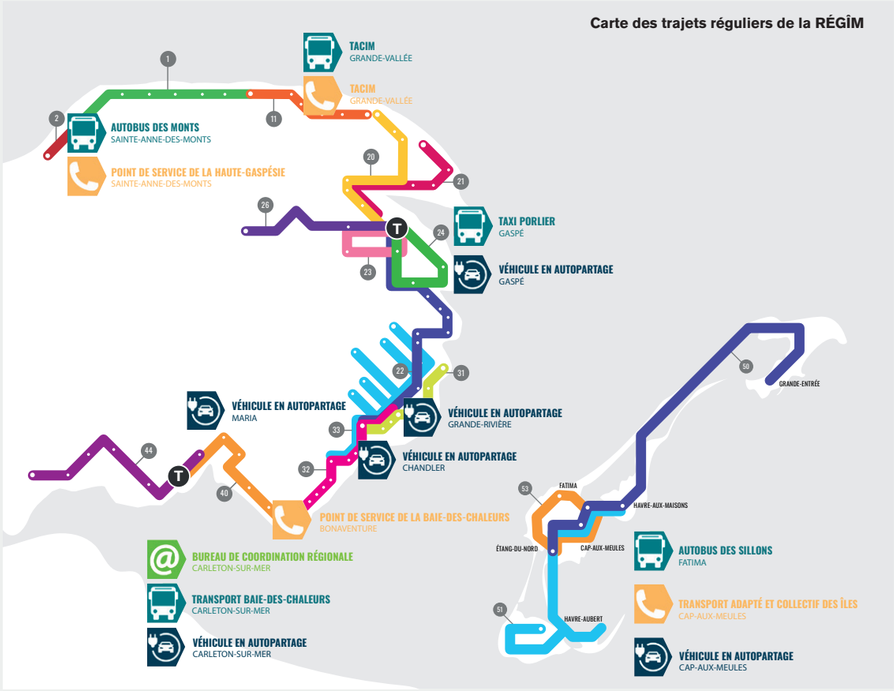

Statistiques d'achalandage 2023 pour les trajets de transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, en comparaison avec la population.

Secteurs	Achalandage 2023	Population
Baie-des-Chaleurs	32 513	33 092
Côte-de-Gaspé	13 775	17 745
Grande-Vallée	7 569	1 069
Haute-Gaspésie	16 055	11 198
Îles-de-la-Madeleine	6 008	13 189
Rocher-Percé	9 531	17 239
TOTAL	**85 450**	**93 532**

BAIE-DES-CHALEURS

Transport collectif

Achalandage annuel 2023	**32 513**
5 Trajets	**Nombre de départs quotidiens**
32 – Paspébiac–Shigawake–Chandler	4
40 – Carleton–Paspébiac	8
41 – Carleton–Bonaventure (Cégep)	3
43 – Matapédia–Carleton (Cégep)	2
44 – Matapédia–Carleton	3
11 abribus	**Nombre par municipalité**
Bonaventure	2
Caplan	1
Carleton-sur-Mer	2
Maria	2
Paspébiac	1
Pointe-à-la-Croix	2
Saint-Siméon	1

Transport adapté

Achalandage annuel	**16 679**
5 trajets	
8 – Secteur de Carleton	Le nombre de départs change quotidiennement en fonction des réservations.
14 – Secteur de Paspébiac	
16 – Secteur de Bonaventure	
17 – Secteur de Matapédia	
18 – Secteur de New Richmond	

Autopartage

4 véhicules	Nombre d'utilisations	Nombre de km parcourus	Valeur théorique ($)
Carleton-sur-Mer (2)	209	19 163	24 460
Maria	164	8 337	7 434
RÉGÎM	220	25 601	13 093
Total	**793**	**53 101**	**44 987**

Vélopartage

2 villes	Nombre de stations	Nombre de vélos	Nombre de km parcourus
Carleton-sur-Mer	2	8	2 006
New Richmond	4	12	943
Total	**6**	**20**	**2 949**

MRC d'Avignon

SELON STATISTIQUE CANADA (DONNÉES DU RECENSEMENT)

Population totale : **13 415** en 2021

Déplacement au travail de la population active occupée :

- 89 % est conductrice
- 52 % fait un trajet de moins de 15 minutes

SELON LES CONSULTATIONS DE LA RÉGÎM

83 % de la population habite à proximité du centre-ville (moins de 5 km)

Moyen de transport principal :

- 82 % en voiturage en solo
- 5 % en autobus ou en taxi
- 8 % en transport actif
- 5 % en covoiturage

Note : Ces informations sont tirées des résultats d'un sondage sur les habitudes de déplacement, auquel 282 personnes ont répondu sur le territoire de la MRC d'Avignon. Sa marge d'erreur de 5,77 %, à un niveau de confiance de 95 %, garantit la fiabilité des données recueillies. Néanmoins, il est tout de même possible qu'elles soient biaisées, car les personnes intéressées par le sujet ont pu être plus enclines à répondre au sondage.

FREINS MAJORITAIREMENT NOMMÉS :

Pour la mobilité active (marche, vélo) :

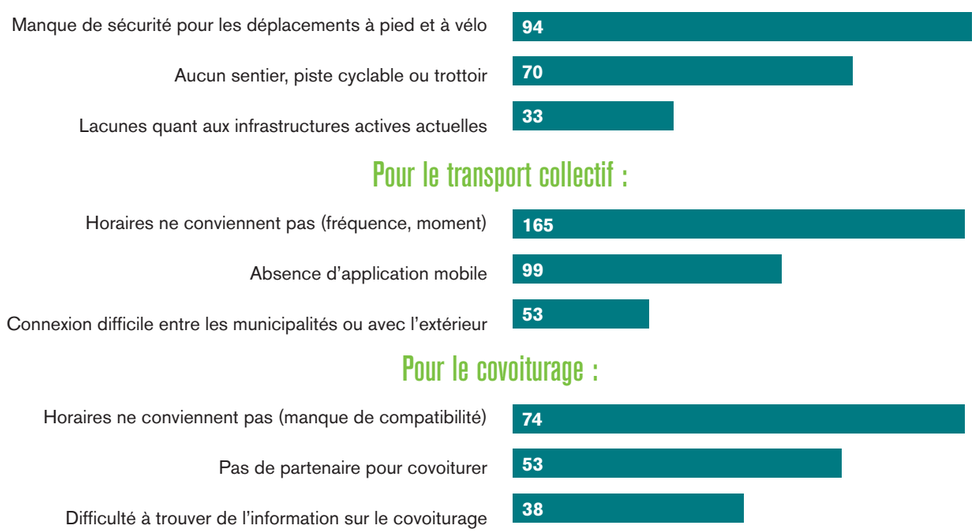

Pour le transport collectif :

Pour le covoiturage :

MRC de Bonaventure

SELON STATISTIQUE CANADA (DONNÉES DU RECENSEMENT)

Population totale : **17 557** en 2021

Déplacement au travail de la population active occupée :

- 88 % est conductrice
- 53 % fait un trajet de moins de 15 minutes

SELON LES CONSULTATIONS DE LA RÉGÎM

83 % habite à proximité du centre-ville (moins de 5 km)

Moyen transport principal

- 85 % en voiturage en solo
- 6 % en autobus ou en taxi
- 3 % en transport actif
- 4 % en covoiturage

Note : Ces informations sont tirées des résultats d'un sondage sur les habitudes de déplacement, auquel 299 personnes ont répondu sur le territoire de la MRC de Bonaventure. Sa marge d'erreur de 5,62 %, à un niveau de confiance de 95 %, garantit la fiabilité des données recueillies. Néanmoins, il est tout de même possible qu'elles soient biaisées, car les personnes intéressées par le sujet ont pu être plus enclines à répondre au sondage.

FREINS MAJORITAIREMENT NOMMÉS :

Pour la mobilité active (marche, vélo) :

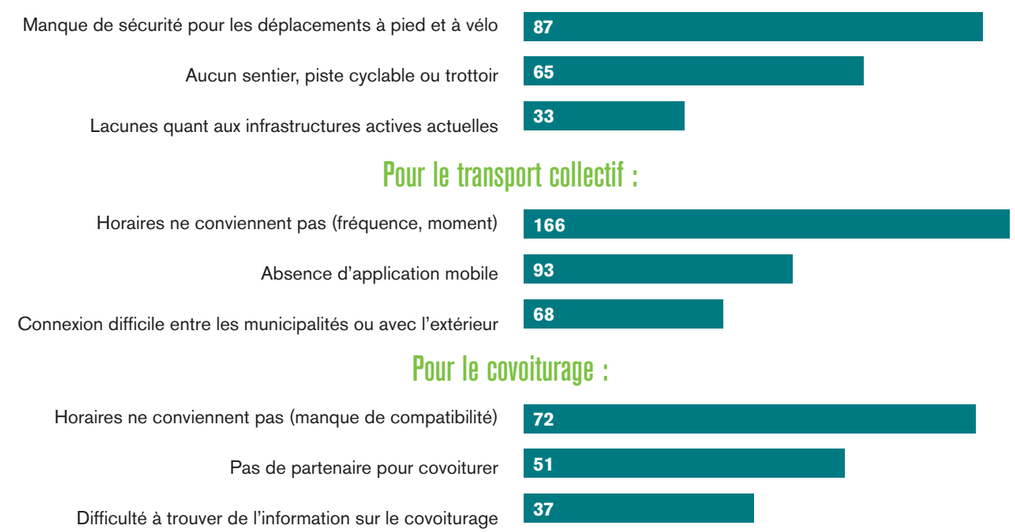

Pour le transport collectif :

Pour le covoiturage :

Rocher-Percé

Transport collectif	
Achalandage annuel 2023	**9 531**
3 trajets	**Nombre de départs quotidiens**
22 – Chandler–Gaspé	2
31 – Chandler–Percé	9
32 – Chandler–Port-Daniel–Paspébiac	4
33 – Chandler–Val-d'Espoir	Selon la demande
6 abribus	**Nombre par municipalité**
Chandler	1
Grande-Rivière	2
Percé	2
Port-Daniel–Gascons	1

Autopartage			
2 véhicules	**Nombre d'utilisations**	**Nombre de km parcourus**	**Valeur théorique ($)**
Chandler	121	6 511	7 398
Grande-Rivière	353	12 280	26 439
Total	**474**	**18 791**	**33 837**

MRC du Roché-Percé

SELON STATISTIQUE CANADA

Population totale : **17 219** en 2021

Déplacement au travail de la population active occupée :

- 89 % est conductrice
- 55 % fait un trajet de moins de 15 minutes

SELON LES CONSULTATIONS DE LA RÉGÎM

70 % habite à proximité du centre-ville (moins de 5 km)

Moyen transport principal

- 84 % en voiturage en solo
- 5 % en autobus ou en taxi
- 7 % en transport actif
- 1 % en covoiturage

Note : Ces informations sont tirées des résultats d'un sondage sur les habitudes de déplacement, auquel 90 personnes ont répondu sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé. Sa marge d'erreur est de 10,30 % à un niveau de confiance de 95 %. Ces données permettent de relever certaines tendances. Néanmoins, il est tout de même possible qu'elles soient biaisées, car les personnes intéressées par le sujet ont pu être plus enclines à répondre au sondage.

FREINS MAJORITAIREMENT NOMMÉS :

Pour la mobilité active (marche, vélo) :

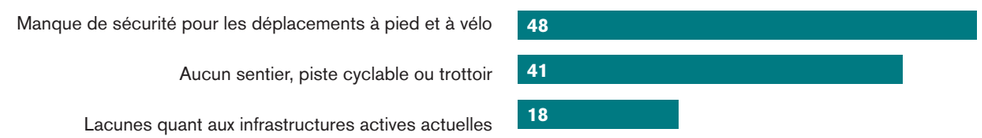

Pour le transport collectif :

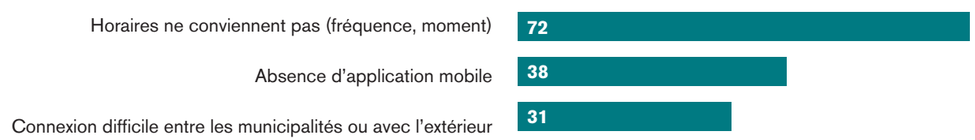

Pour le covoiturage :

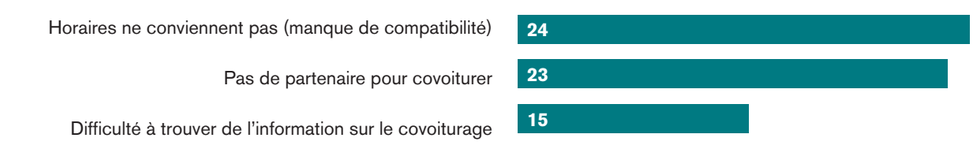

Côte-de-Gaspé

Transport collectif	
Achalandage annuel 2023 - L'Estran	7 569
Achalandage annuel 2023 - Gaspé	13 775
Achalandage annuel 2023 - Total	**21 344**
7 trajets	**Nombre de départs quotidiens**
11 – Grande-Vallée–Saint-Yvon	6
20 – L'Anse-à-Valleau–Gaspé	2
21 – L'Anse-au-Griffon–Gaspé	2
22 – Chandler–Gaspé	2 (4 en été)
23 – Wakeham–Gaspé	2
24 – Haldimand–Gaspé	2
26 – Murdochville–Gaspé	2 (jeudi et vendredi seulement)
2 Abribus	**Nombre par municipalité**
Gaspé (Rivière-au-Renard)	1
Grande-Vallée	1

Autopartage			
2 véhicules	**Nombre d'utilisations**	**Nombre de km parcourus**	**Valeur théorique ($)**
Gaspé (2)	92	6 574	6 263

Vélopartage			
1 ville	**Nombre de stations**	**Nombre de vélos**	**Nombre de km parcourus**
Gaspé	3	8	2 632

MRC de la Côte-de-Gaspé

SELON STATISTIQUE CANADA (DONNÉES DU RECENSEMENT)

Population totale : **17 547** en 2021

Déplacement au travail de la population active occupée :

- 88 % est conductrice
- 60 % fait un trajet de moins de 15 minutes

SELON LES CONSULTATIONS DE LA RÉGÎM

57 % habite à proximité du centre-ville (moins de 5 km)

Moyen transport principal

- 78 % en voiturage en solo
- 9 % en autobus ou en taxi
- 6 % en transport actif
- 7 % en covoiturage

Note : Ces informations sont tirées des résultats d'un sondage sur les habitudes de déplacement, auquel 152 personnes ont répondu sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Sa marge d'erreur est de 7,91 % à un niveau de confiance de 95 %. Ces données permettent de relever certaines tendances. Néanmoins, il est tout de même possible qu'elles soient biaisées, car les personnes intéressées par le sujet ont pu être plus enclines à répondre au sondage.

FREINS MAJORITAIREMENT NOMMÉS :

Pour la mobilité active (marche, vélo) :

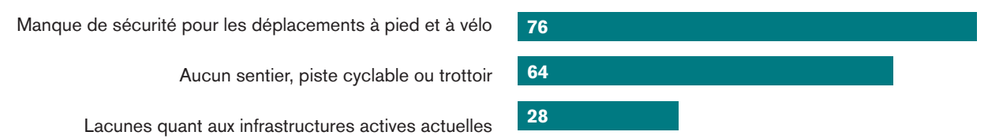

Pour le transport collectif :

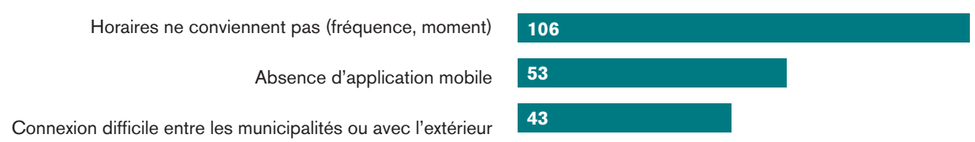

Pour le covoiturage :

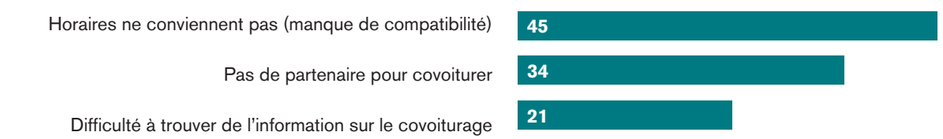

Haute-Gaspésie

Transport collectif	
Achalandage annuel 2023	**16 055**
2 trajets	**Nombre de départs quotidiens**
1 – Sainte-Anne-des-Monts–Madeleine	2
2 – Sainte-Anne-des-Monts–Cap-Chat	6
2 abribus	**Nombre par municipalité**
Sainte-Anne-des-Monts	1
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	1

Transport adapté	
Achalandage annuel 2023	**10 436**
2 trajets	
1 – Sainte-Anne-des-Monts–Madeleine	Le nombre de départs change quotidiennement en fonction des réservations.
2 – Sainte-Anne-des-Monts–Cap-Chat	

Vélopartage

1 ville	Nombre de stations	Nombre de vélos	Nombre de km parcourus
Sainte-Anne-des-Monts	1	4	1 860

MRC de La Haute-Gaspésie

SELON STATISTIQUE CANADA (DONNÉES DU RECENSEMENT)

Population totale : **10 950** en 2021

Déplacement au travail de la population active occupée :

- 85 % est conductrice
- 66 % fait un trajet de moins de 15 minutes

SELON LES CONSULTATIONS DE LA RÉGÎM

82 % habite à proximité du centre-ville (moins de 5 km)

Moyen transport principal

- 67 % en voiturage en solo
- 14 % en autobus ou en taxi
- 7 % en transport actif
- 10 % en covoiturage

Note : Ces informations sont tirées des résultats d'un sondage sur les habitudes de déplacement, auquel 49 personnes ont répondu sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Sa marge d'erreur est de 13,97 % à un niveau de confiance de 95 %. Ces données permettent de relever certaines tendances. Néanmoins, il est tout de même possible qu'elles soient biaisées, car les personnes intéressées par le sujet ont pu être plus enclines à répondre au sondage.

FREINS MAJORITAIREMENT NOMMÉS :

Pour la mobilité active (marche, vélo) :

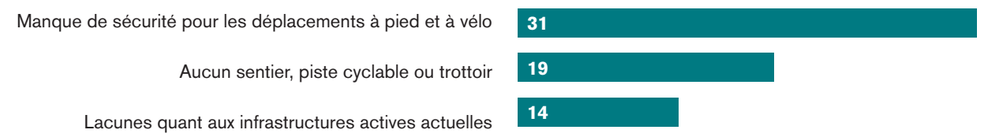

Pour le transport collectif :

Pour le covoiturage :

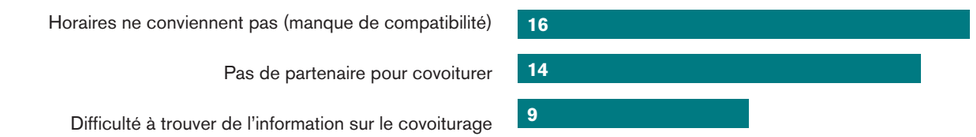

Îles-de-la-Madeleine

Transport collectif	
Achalandage annuel 2023	**6 008**
3 trajets	**Nombre de départs quotidiens**
50 – Grande-Entrée–L'Étang-du-Nord	6
51 – Havre-Aubert–Havre-aux-Maisons	6
53 – Fatima–L'Étang-du-Nord	6

Les horaires sont bonifiés de plusieurs départs supplémentaires en été.

Autopartage			
2 véhicules	**Nombre d'utilisations**	**Nombre de km parcourus**	**Valeur théorique**
Îles-de-la-Madeleine	196	14 366	19 461 $

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

SELON STATISTIQUE CANADA (DONNÉES DU RECENSEMENT)

Population totale : **12 654** en 2021

Déplacement au travail de la population active occupée :

- 91 % est conductrice
- 70 % fait un trajet de moins de 15 minutes

SELON LES CONSULTATIONS DE LA RÉGÎM

58 % habite à proximité du centre-ville (moins de 5 km)

Moyen transport principal :

- 78 % en voiturage en solo
- 4 % en autobus ou en taxi
- 0 % en transport actif
- 13 % en covoiturage

Note : Ces informations sont tirées des résultats d'un sondage sur les habitudes de déplacement, auquel 59 personnes ont répondu sur le territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Sa marge d'erreur est de 12,73 % à un niveau de confiance de 95 %. Ces données permettent de relever certaines tendances. Néanmoins, il est tout de même possible qu'elles soient biaisées, car les personnes intéressées par le sujet ont pu être plus enclines à répondre au sondage.

FREINS MAJORITAIREMENT NOMMÉS :

Pour la mobilité active (marche, vélo) :

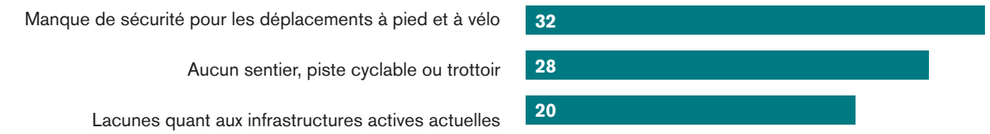

Pour le transport collectif :

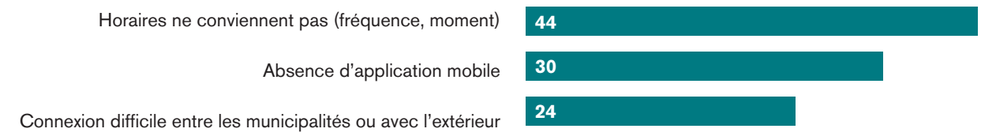

Pour le covoiturage :

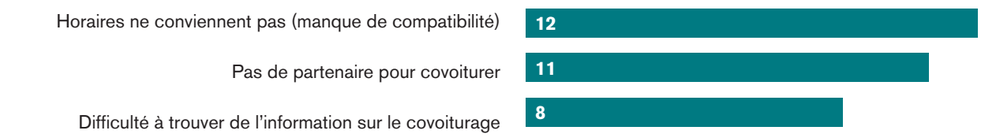

Au Québec

Entre 2017 et 2021, 18 912 accidents impliquant des personnes se déplaçant à pied ou à vélo ont été recensés à l'échelle de la province. Parmi ceux-ci, 11 649 ont impliqué au moins une piétonne ou un piéton, et 7 263, au moins une ou un cycliste. Un total de 1 361 accidents répertoriés ont été graves, et 365 ont été mortels. Les accidents mortels ont, pour la majorité, impliqué des piétonnes ou des piétons (321 accidents).

En Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Entre 2017 et 2021, 108 accidents impliquant des personnes se déplaçant à pied ou à vélo ont été recensés dans la région. Parmi ces accidents, 78 ont impliqué au moins une piétonne ou un piéton et 30 ont inclus au moins une ou un cycliste. De plus, 11 des 108 accidents répertoriés ont été graves, et 5 ont été mortels. Les accidents mortels ont, pour la majorité, impliqué des cyclistes.

Carte indiquant les lieux des accidents ayant impliqué une piétonne, un piéton ou un cycliste en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

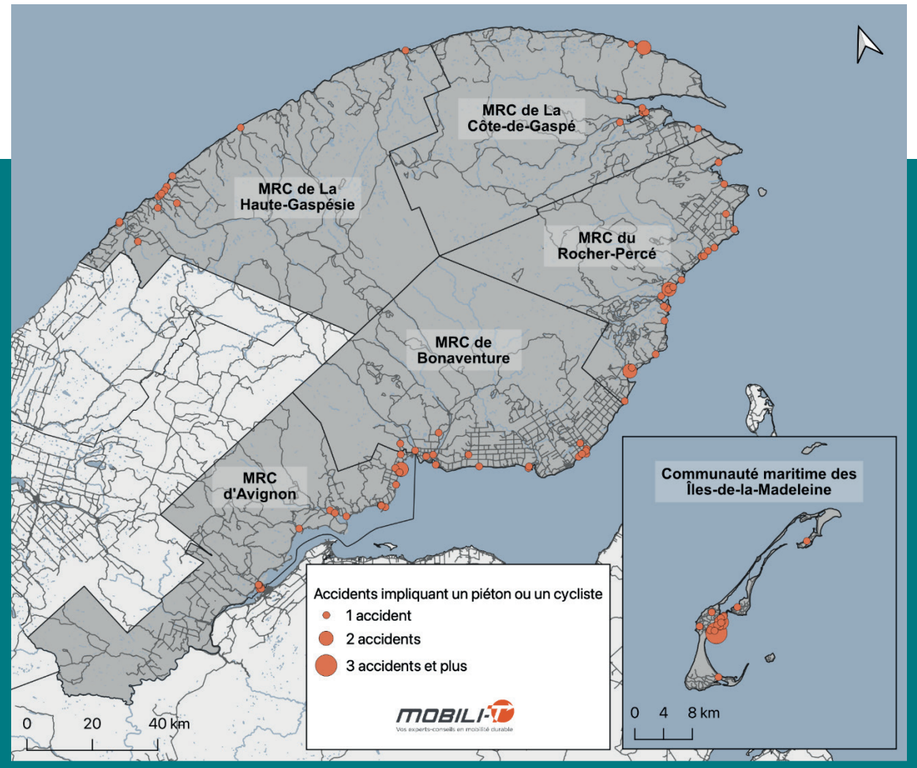

Source : SAAQ, 2017 à 2021 - Réalisation : Mobili-T : 2023

LA MOBILITÉ DURABLE, UNE RÉPONSE À CERTAINS ENJEUX

La mobilité touche une multitude d'enjeux d'ordres social, économique et environnemental.

ENJEUX SOCIAUX

- L'équité sociale et l'accessibilité de tous les individus à des aménagements qui favorisent leur déplacement et leur épanouissement
- La santé globale d'une population et la sécurité des usagers vulnérables

ENJEUX ÉCONOMIQUES

- L'étalement urbain, l'étendue du réseau routier et son coût d'entretien
- Le coût de l'automobile pour un ménage (deuxième dépense mensuelle, avant la nourriture)
- Le coût d'une société sédentaire et dépendante à l'automobile comparativement à une société active et en santé
- L'attractivité démographique des environnements favorables à la santé

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- La densité de la circulation automobile, les émissions de GES et la diminution de la qualité de l'air
- La possession individuelle des biens et la surconsommation par rapport à la collectivisation ou au partage des moyens de transport

LES DÉFIS RÉGIONAUX

Les rencontres effectuées, la collecte de données du sondage et les statistiques publiées mettent aussi en lumière certains défis propres à l'implantation de la mobilité durable en région, plus spécifiques au territoire :

- l'étalement urbain et la faible densité des localités situées hors de la route 132 (en Gaspésie) et de la 199 (aux Îles);
- la forte culture de l'automobile et le sentiment de liberté qu'elle procure malgré les coûts liés à sa possession;
- le peu d'infrastructures et d'aménagements pour du transport actif relié aux générateurs de déplacement (école, épicerie, centre-ville, grands employeurs);
- la connectivité entre les municipalités et les autres modes de transport (train, autobus, bateau, avion) pour les plus longues distances et le transport interrégional;
- l'éducation et la communication pour faire connaître les avantages des services de la RÉGÎM et les solutions de rechange au voiturage en solo;
- la mobilisation de certains partenaires moins conscientisés aux enjeux.

L'Institut de la statistique du Québec[3] estimait qu'en 2019, chaque ménage habitant hors des grands centres dépensait en moyenne 11 846 $ en transport privé, une dépense plus importante que l'alimentation.

En 2021, 113 902 véhicules motorisés étaient en circulation en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (incluant motocyclettes, véhicules tout-terrain, motoneiges, véhicules récréatifs, etc.) pour 68 664 titulaires de permis[4], un ratio de 1,66 véhicule par titulaire de permis[2], alors que le ratio est de 1,24 pour l'ensemble du Québec.

[3] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2022). *Enquête sur les dépenses des ménages*, Statistique Canada, fichiers maîtres. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec, https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/depenses-moyennes-menages-coefficients-budgetaires-classification-2017-2019#tri_type=1&tri_pivot_2=20&tri_tail=25&tri_mesr=00.

[4] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2022). Nombre de titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire selon le sexe et l'âge, Québec et régions administratives, Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERM4VWL030115048327420Sz8a%7b&p_lang=1&p_m_o=SAAQ&p_id_ss_domn=718&p_id_raprt=3370#tri_pivot_1=500400165.

LA VISION

Les données recueillies démontrent que les services, les aménagements et l'éducation ont une incidence majeure sur la façon de se déplacer de la population, mais aussi sur sa santé globale. La vision partagée lors des consultations se résume ainsi :

En 2050, la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a accès à des moyens de déplacement durables, équitables, économiques et efficaces, et ce, en toute sécurité. Les modes de transport actifs, collectifs et adaptés sont favorisés. Cette mobilité contribue à l'amélioration des conditions de vie, de la santé et du bien-être de la population dans toute la région ainsi qu'à la diminution des émissions de GES et à la lutte contre les changements climatiques.

Afin d'atteindre cette vision, des actions sont mises en œuvre selon une approche intégrée et concertée, où chaque partenaire joue un rôle pour faciliter la combinaison des modes de transport et où les réalités et les besoins diversifiés de la population sont pris en compte.

Pour la RÉGÎM, il s'agit, entre autres, d'offrir des options de déplacement aux gens qui, par choix ou non, n'utilisent pas de véhicule personnel, en plus de jouer un rôle de leader dans la concertation et la mobilisation des acteurs envers la mobilité durable.

LES VALEURS

Ces valeurs représentent les raisons fondamentales qui guident les actions du plan. Elles sont le reflet des volontés exprimées par les acteurs du milieu et la population.

ACCESSIBILITÉ

Au cœur même du plan de mobilité durable, de sa vision et du service porté par la RÉGÎM, l'accessibilité permet d'atteindre un lieu ou d'obtenir un service à faible coût. Elle se veut universelle et sans discrimination.

INCLUSION

L'inclusion permet à toute personne de réaliser son plein potentiel et d'être partie prenante de sa communauté grâce à une mobilité facilitée.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans une perspective de lutte contre les changements climatiques et d'équité entre les générations, il est crucial d'accorder de l'importance aux initiatives visant à réduire l'impact écologique des transports et la production des GES.

SÉCURITÉ

La sécurité est d'une importance capitale dans toute initiative visant à encourager la pratique d'une mobilité plus durable, puisque les individus choisissent généralement des modes de transport jugés plus sécuritaires.

LES ORIENTATIONS

Les grandes orientations de ce plan visent à guider les actions de la RÉGÎM et des partenaires de la mobilité.

GOUVERNANCE, CONCERTATION ET COLLABORATION

L'établissement d'une gouvernance est essentiel pour harmoniser les planifications et les interventions touchant la mobilité et pour développer une cohérence régionale et locale. Elle doit impliquer la collaboration des élues et élus, des urbanistes, des aménagistes, des organismes, des entreprises et de la population. Les rencontres sont souvent l'occasion de connaître le besoin du milieu et de mettre en place des solutions pour y répondre.

Enjeux : Information et communication

Pistes d'action : Implanter une table de concertation régionale en mobilité durable et soutenir les comités locaux dans leurs actions

Retombée : Facilite la mise en place d'actions durables et concertées

Acteurs concernés : Tous

VISION D'AMÉNAGEMENT ET PLANIFICATION

La vision des acteurs d'un territoire quant à la mobilité durable conditionne grandement la possibilité et la facilité des déplacements. Pour que les déplacements actifs et collectifs soient favorisés sur un territoire, il est nécessaire d'établir une vision globale des trajets et des générateurs de déplacements afin de bien planifier les actions.

Enjeux : Sécurité et accessibilité

Piste d'action : Soutenir les municipalités dans l'élaboration de plans de mobilité durable

Retombée : Favorise une harmonie et une cohérence territoriales tout en facilitant le déplacement des personnes

Acteurs concernés : Municipalités et MRC, en collaboration avec le milieu

AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES

Les piétonnes et les piétons, les cyclistes, les personnes âgées, les enfants et les personnes à mobilité réduite qui circulent sur les routes sont vulnérables face aux automobilistes. Pour encourager les déplacements actifs, il importe d'aménager les voies de façon à ce que les usagères et les usagers se sentent en sécurité. Ces aménagements peuvent comprendre des mesures d'apaisement de la circulation (ex. : dos d'âne allongé, intersection surélevée, saillie de trottoir, réduction de la largeur des voies), des traverses réservées, des bollards, de l'éclairage, etc.

Enjeux : Sécurité et accessibilité

Pistes d'action : Soutenir les initiatives locales et encourager les formations relatives à l'aménagement

Retombées : Protège les usagers vulnérables, favorise les déplacements actifs et les saines habitudes de vie et diminue les émissions de GES

Acteurs concernés : Municipalités, ministère des Transports et de la Mobilité durable, écoles, grands employeurs

ACCÈS À DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT

Développer et rendre accessible une offre de transport autre que l'automobile individuelle, en mettant en place des services, des infrastructures et des horaires flexibles ainsi qu'en assurant une connectivité entre les différents modes de transport, favorise leur utilisation et contribue à la réduction des émissions de GES.

Enjeux : Accessibilité et inclusion

Piste d'action : Soutenir l'établissement de services d'autopartage et de vélopartage

Retombées : Offre des solutions de rechange et donne accès à des moyens de transport efficaces, économiques et adaptés aux besoins du milieu

Acteurs concernés : Municipalités et RÉGÎM

ÉLECTRIFICATION ET NOUVELLES MOBILITÉS

Afin de lutter contre les changements climatiques et de diminuer les émissions de GES, il est intéressant de se tourner vers l'électrification des véhicules et l'utilisation de nouvelles formes de mobilité, telles que l'autopartage ainsi que les vélos et les trottinettes électriques. Pour ce faire, le développement d'infrastructures de recharge et d'applications mobiles qui facilitent l'accès aux services doit être pris en compte.

Enjeux : Accessibilité et environnement

Piste d'action : Demeurer à l'affût de nouvelles possibilités pour proposer d'autres formes de mobilité

Retombée : Diminution des GES

Acteurs concernés : Municipalités, RÉGÎM et grands employeurs

SENSIBILISATION, VALORISATION ET ÉDUCATION

Pour encourager l'utilisation des modes de transport durables, il est capital de prévoir diverses activités de sensibilisation, d'information et d'éducation. Un changement de culture se fait petit à petit et à long terme. Dans un premier temps, ces activités peuvent être destinées à des clientèles précises, telles que les personnes âgées, les élèves d'une école ou le personnel d'une entreprise, ou à tout autre groupe susceptible de tirer rapidement avantage du transport collectif et actif.

Enjeux : Sensibilisation et éducation

Piste d'action : Soutenir les initiatives de formation et les activités qui font connaître les services

Retombées : Augmentation du nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs du transport actif et collectif, diminution de la sédentarité, amélioration de la santé globale et réduction des émissions de GES

Acteurs concernés : Tous (municipalités, chambres de commerce et d'industrie, écoles, résidences pour personnes aînées, MRC, agentes et agents de promotion à la santé, etc.)

LES CHANTIERS DE LA RÉGÎM

La RÉGÎM a la capacité de mobiliser des partenaires et d'agir comme levier financier ou fiduciaire pour différents projets. Ainsi, au-delà du service de transport, la RÉGÎM est initiatrice ou partenaire d'une multitude d'actions qui répondent aux enjeux de mobilité et qui cadrent avec les axes d'intervention déterminés dans le plan.

Les actions, regroupées en chantiers, contribuent à changer les habitudes, à valoriser la mobilité durable et à offrir un choix à la population en matière de déplacement. Jumelées à un aménagement du territoire favorisant le transport actif et à des actions de communication ciblant des clientèles précises, elles réduiront peu à peu les freins à la mobilité durable.

Chantiers de travail de la RÉGÎM

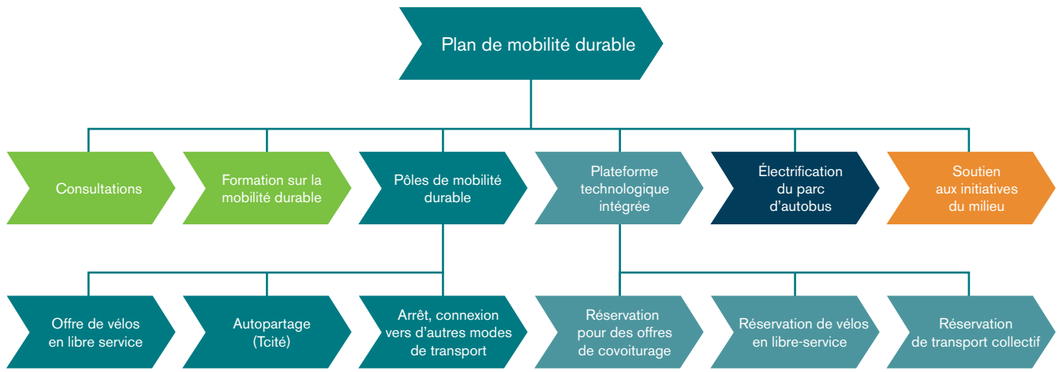

CONSULTATIONS

- Implantation d'une table régionale en mobilité durable (dépôt du projet en juin 2024)
- Mobilisation d'un comité par MRC pour la mise en place d'actions locales
- Sondage des usagères et usagers de la RÉGÎM

FORMATION SUR LA MOBILITÉ DURABLE

- Organisation d'un forum régional en mobilité durable
- Guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités pour guider la rédaction d'un plan de mobilité durable, en partenariat avec Mobili-T
- Soutien aux initiatives de formation en mobilité durable par le biais d'autres partenaires (Conseil régional de l'environnement, Table des saines habitudes de vie, etc.)

PÔLES DE MOBILITÉ DURABLE

En partenariat avec les municipalités, la RÉGÎM détermine des lieux de convergence offrant différentes possibilités de déplacement (ex. : un transfert entre l'autobus de la RÉGÎM et une voiture en autopartage). La RÉGÎM bénéficie d'une subvention du programme Climat municipalité – phase 2, qui permet aux municipalités d'obtenir une subvention pour l'aménagement et l'achat d'équipements pour les pôles.

CARLETON-SUR-MER – HÔTEL DE VILLE ET PARC DES HORIZONS

- Deux voitures disponibles en autopartage
- Location de vélos électriques
- Bornes de recharge pour voitures électriques
- Abribus
- Connexion avec la piste cyclable
- Accès au parc Germain-Deslauriers et au quai
- Traverse piétonne

MARIA – HÔTEL DE VILLE

- Voiture en autopartage
- Location de vélos électriques
- Bornes de recharge pour voitures électriques
- Abribus
- Traverse piétonne
- À proximité des services, de la résidence pour personnes aînées, du centre d'action bénévole, etc.

CHANDLER – HÔTEL DE VILLE

- Voiture en autopartage
- Location de vélos électriques
- Bornes de recharge pour voitures électriques
- Abribus
- Traverse piétonne
- Station de réparation de vélos
- À proximité des services

GASPÉ – HÔTEL DE VILLE

- Voiture en autopartage
- Location de vélos électriques
- Bornes de recharge pour voitures électriques
- Abribus
- À proximité des services
- Connexion avec un autre pôle au campus de Gaspé du Cégep de la Gaspésie et des Îles

SAINTE-ANNE-DES-MONTS – HÔTEL DE VILLE

- Location de vélos électriques
- Bornes de recharge pour voitures électriques
- Abribus
- À proximité des services

ÎLES-DE-LA-MADELEINE – HÔTEL DE VILLE

- Voiture en autopartage
- Borne de recharge
- Station de réparation de vélos
- À proximité de l'hôpital et du sentier du Littoral

PLATEFORME TECHNOLOGIQUE INTÉGRÉE

La RÉGÎM a développé une application mobile qui facilite la recherche d'information et la réservation d'un trajet ou d'un équipement.

- Réservation pour des offres de covoiturage (à venir)
- Réservation de vélos en libre-service
- Réservation de transport collectif

ÉLECTRIFICATION DU PARC D'AUTOBUS

- Remplacement de certains autobus à essence par des autobus électriques

SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU

La RÉGÎM soutient différentes initiatives qui émergent d'une mobilisation locale et qui répondent aux besoins de déplacement d'un groupe de personnes ciblées. Les initiatives présentées ci-bas peuvent varier d'une année à l'autre selon les besoins.
L'objectif ici est de donner des exemples où la RÉGÎM répond à une demande du milieu.

BAIE-DES-CHALEURS

Navette estivale à Carleton-sur-Mer

- Une navette relie le camping, le centre-ville et le sommet du mont-Saint-Joseph.
- L'autobus qui effectue le trajet donnant accès au réseau de sentiers de vélo de montagne est doté d'une remorque pouvant transporter 15 vélos.

Transport parascolaire « Bouge ta vie »

- Deux trajets sont offerts de Nouvelle et de New Richmond vers l'école Antoine-Bernard le mardi, le mercredi et le jeudi matin pour faciliter la participation aux activités parascolaires.
- Des trajets hebdomadaires sont offerts en après-midi aux élèves des écoles primaires de Nouvelle, de Saint-Omer et de Maria.

Transports pour les camps de jour estivaux

- Deux trajets quotidiens, aller-retour, assurent le transport des enfants de Matapédia et de Saint-François-d'Assise au camp de jour de Saint-Alexis-de-Matapédia.
- Une petite modification a été apportée au trajet 44 pour transporter les enfants de Pointe-à-la-Garde au camp de jour de Ristigouche-Sud-Est.

Skibus vers la station touristique Pin Rouge

- Deux trajets, aller-retour, assurent le transport des passagères et des passagers des communautés situées entre Nouvelle et Paspébiac vers Pin Rouge tous les samedis, ainsi que les mardis et les jeudis lors de la période des fêtes et de la relâche scolaire.

Bonabus

- Depuis novembre 2023, dans le but d'optimiser l'utilisation des autobus du transport adapté, les places et les heures libres sont offertes à toute la population. Une phase pilote est en vigueur les mercredis en après-midi dans les deux secteurs suivants :
  - Cascapédia–Saint-Jules ←→ New Richmond
  - Shigawake/Saint-Godefroi/Hope Town/Hope ←→ Paspébiac/New Carlisle

Trajets vers le centre d'éducation des adultes The Anchor

- Deux trajets hebdomadaires ont été conçus pour répondre aux demandes existantes :
  - trajet vers Shigawake Port Daniel School les lundis;
  - trajet vers IGA Paspébiac les mardis.

Recensement des organismes pour les voyages incitatifs

- La RÉGÎM recense les organismes qui démontrent un intérêt à offrir un service de transport lors de leurs événements afin de leur présenter l'option du transport collectif et de sensibiliser une clientèle cible à son utilisation.

CÔTE-DE-GASPÉ

Navette parascolaire Saint-Georges-de-Malbaie–Gaspé

- Un trajet, aller simple, est offert cinq jours par semaine pour transporter les élèves vers leurs activités parascolaires après l'école.

Navettes lors du Festival Musique du Bout du Monde

- Des navettes assurent la liaison entre les sites du festival et les lieux d'hébergement sur tout le territoire de la ville de Gaspé.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Navettes pour les travailleuses et les travailleurs temporaires sans voiture

- Des trajets sont offerts sur demande, principalement les dimanches, aux personnes qui n'ont pas de voiture et qui doivent se rendre à une activité.
- La municipalité achète les billets et les distribue aux personnes qui en font la demande.

Dépôt d'un projet au Fonds d'action québécois pour le développement durable

- La RÉGÎM a déposé un projet en concertation avec des organismes du milieu visant à bonifier l'offre de transport aux Îles et à se doter d'une ressource basée sur le territoire des Îles

Collaboration avec le comité des Sentiers Vents et Marées pour guider les marcheuses et les marcheurs sans voiture

- Du soutien téléphonique et un meilleur affichage des horaires sont offerts aux utilisatrices et aux utilisateurs des sentiers.

CONCLUSION

En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, la faible densité et les grands espaces donnent l'impression que la possession d'une voiture est essentielle à la liberté individuelle et à la réalisation de ses activités. La culture de l'automobile est donc très forte. La majorité des gens affirme « ne pas avoir le choix » d'avoir une voiture. En effet, les MRC gaspésiennes et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine connaissent chacune leur lot de défis géographiques et culturels, ce qui force la RÉGÎM à innover et à proposer des options pour rendre les déplacements actifs et collectifs plus attrayants et sécuritaires.

Le plan de mobilité durable de la RÉGÎM se veut donc une initiative régionale qui favorise l'offre de service collective et la collaboration. Prônant le partage de nos équipements, de nos idées et de nos forces, ce plan contribuera à l'amélioration des milieux de vie et au bien-être des citoyennes et des citoyens de la région.

> « *Le tout est plus grand que la somme de ses parties* »
>
> - Aristote

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT
GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

550-A, boulevard Perron
Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0
418 364-0841 • 1 877 521-0841

regim.info

RÉGÎM